



Online-Ausgabe

24 heures
1003 Lausanne
021/ 349 44 44
www.24heures.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.
UUpM: 408'000
Page Visits: 3'637'918

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

Le président veut légaliser la marijuana médicale

Mexique Après un long débat national, Enrique Peña Nieto a annoncé sa décision.



Enrique Peña Nieto, lors de la conclusion du débat national sur le cannabis médical, le 21 avril 2016 à Mexico City. Image: AFP

Mis à jour à 00h07

Le président mexicain Enrique Peña Nieto a annoncé jeudi vouloir légaliser la marijuana à usage thérapeutique et autoriser la possession de 28 grammes au maximum, pour consommation personnelle.

«Je vais signer (...) une proposition de révision de la législation sur la santé et du code pénal» pour permettre «l'usage de médicaments élaborés à base de marijuana et/ou de ses principes actifs», a déclaré Enrique Peña Nieto lors d'une réunion publique à Mexico.

Le président de droite va également demander que «ne soit plus considéré comme un délit la possession de (jusqu'à) 28 grammes de marijuana, conformément aux normes internationales, c'est-à-dire que la pénalisation de la consommation va cesser».

Série de débats

Enrique Peña Nieto intervenait à l'occasion de la présentation des conclusions de débats organisés au Mexique sur la dépénalisation de l'usage de la marijuana, auxquels ont participé plusieurs experts nationaux et internationaux, ainsi que de simples citoyens mexicains.

Le président a pendant longtemps été opposé à toute dépénalisation de la consommation de cette drogue,



Online-Ausgabe

24 heures
1003 Lausanne
021/ 349 44 44
www.24heures.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.
UUpM: 408'000
Page Visits: 3'637'918

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

dans un pays où les violences liées au trafic de stupéfiants ont fait plus de 100'000 morts ou disparus depuis 2006.

L'infléchissement de sa position intervient dans un contexte de légalisation progressive de la marijuana dans les Amériques, depuis la décision pionnière de l'Uruguay, devenu en décembre 2013 le premier pays au monde à légaliser la production, la distribution et la consommation du cannabis.

L'Uruguay, le Chili, la Colombie...

En octobre 2015, le Chili a annoncé qu'il allait permettre la commercialisation en pharmacie de médicaments dérivés de la marijuana. La Colombie l'a imité en décembre.

Aux Etats-Unis, 23 Etats ont déjà autorisé l'usage médical de la marijuana. Quatre autres Etats ainsi que la capitale fédérale ont légalisé l'usage récréatif de cette substance.

Quant au Canada, il a annoncé mercredi son intention de légaliser la consommation et le commerce du cannabis au printemps 2017.

Plusieurs cas très médiatisés expliquent également ce revirement, notamment une décision historique de la Cour suprême en novembre dernier autorisant quatre personnes à utiliser de la marijuana à des fins personnelles et récréatives.

Une fillette de 8 ans devenue symbole

Mais c'est surtout le cas de Grace, une fillette de huit ans souffrant du syndrome de Lennox-Gastaut, variante de l'épilepsie très difficile à soigner, qui a ému l'opinion publique mexicaine.

En 2015, ses parents avait remporté une bataille juridique contre les autorités pour obtenir l'autorisation d'importer du cannabinoïde (CBD), une huile thérapeutique à base de cannabis, soulageant ses 400 crises d'épilepsies quotidiennes.

La fillette était devenue un symbole pour ceux qui se battent pour la légalisation de la marijuana.

Le père de Grace, Raul Elizande, présent jeudi lors de la cérémonie à Mexico, s'est félicité de la décision du président mexicain.

Respect des droits des personnes

«Nous sommes tous d'accord sur l'usage médicinal et thérapeutique de la plante et sur le respect des droits des personnes qui la consomment. Ma fille n'est plus la même (...). Elle va mieux grâce au traitement, ce remède nous a changé la vie en tant que parents et bien sûr à ma fille également», a-t-il commenté.

Juan Francisco Torres, un des avocats du collectif militant Smart, a regretté toutefois que la loi n'aille pas plus loin. «On augmente la quantité (autorisée), mais le problème n'est pas abordé dans son ensemble, il n'y a rien qui dit que la vente est licite».

Cet avocat, qui dit ne pas consommer de marijuana, avait saisi la Cour Suprême mexicaine qui l'avait autorisé, ainsi que trois autres personnes, à cultiver et utiliser cette plante à des fins personnelles et récréatives. (afp/nxp) (Créé: 22.04.2016, 00h47)